

DECENNIE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Nourrir le monde, soigner la planète

RÉSUMÉ

NOTE CONCEPTUELLE



FORUM RURAL MONDIAL
FORO RURAL MUNDIAL
WORLD RURAL FORUM
MUNDUKO LANDAGUNEA

NOTE CONCEPTUELLE

DECENNIE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

1. INTRODUCTION ET ANTECEDENTS

L'Agriculture Familiale qui produit entre 70 et 80% de l'alimentation mondiale, joue un rôle fondamental en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'emploi rural, de génération de revenus et de gestion appropriée des ressources naturelles, notamment l'eau et les sols. Le développement de l'Agriculture Familiale contribue également à la création d'opportunités de bien-être et de projets de vie dignes pour la jeunesse rurale, assurant ainsi aux pays le capital humain indispensable à la durabilité de la production agricole. Ces objectifs sont les conditions nécessaires pour l'instauration de la paix sociale et la construction de sociétés pacifiques, résilientes et durables.

En décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2014 « Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) ». Au cours de cette année, l'ONU et plusieurs agences concernées ont mis l'accent sur le potentiel des agriculteurs familiaux. La FAO a déclaré notamment que l'agriculture familiale constitue un élément clé de la solution au problème de la faim et de la pauvreté dans le monde. Tout tend à prouver, a-t-elle souligné, que **les agriculteurs familiaux pauvres peuvent développer rapidement leur potentiel de productivité une fois mis en place un cadre de politiques appropriées**. Ce pari pour le développement de l'agriculture familiale et sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durable est au cœur de la demande en faveur de la proclamation de la Décennie de l'Agriculture Familiale.

Au-delà de l'AIAF 2014, étant donné ses résultats encourageants, il faut poursuivre les efforts engagés. Le succès obtenu permet de garantir que la Décennie sera d'une grande utilité pour les agricultrices et agriculteurs familiaux du monde entier.

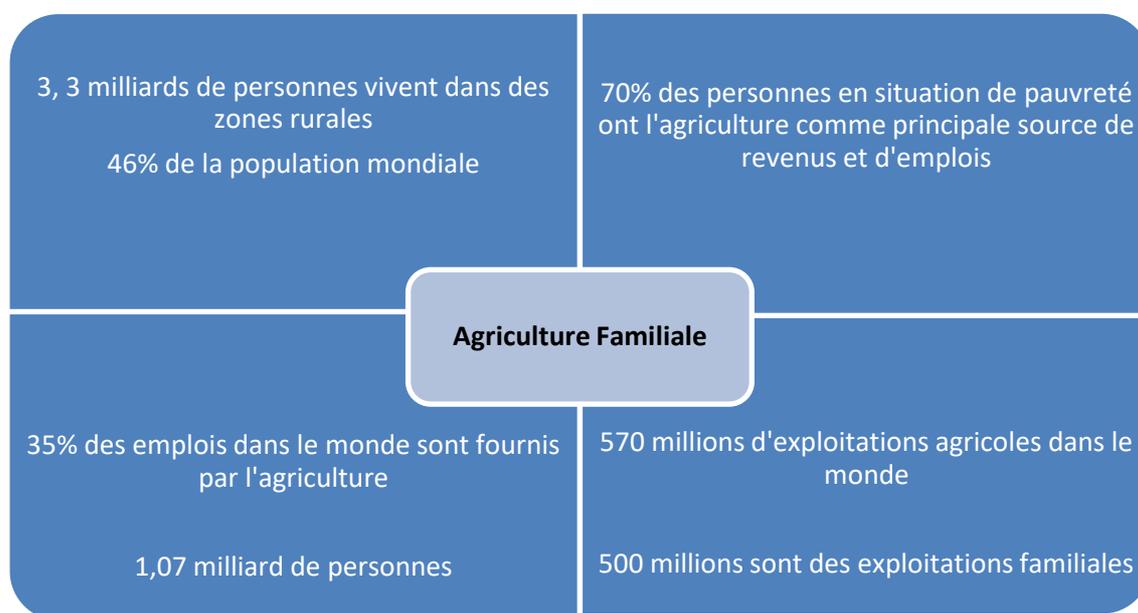
Le Comité Directeur International de l'AIAF 2014, mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, FAO, en 2014 a adopté la définition suivante de l'Agriculture Familiale :

L'agriculture familiale (qui englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille) est une forme d'organisation de la production agraire, forestière, pastorale, halieutique et aquacole, gérée et administrée par une famille. Elle dépend principalement de la main d'œuvre familiale, aussi bien masculine que

féminine. Famille et ferme sont étroitement liées, elles évoluent ensemble et associent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles. (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture -FAO-2013).

L'agriculture familiale est donc bien plus qu'un modèle d'économie agraire : c'est la base de la production durable d'aliments, de la gestion de l'environnement rural et marin, ainsi que de la biodiversité, c'est aussi pour chaque peuple la source d'importantes manifestations culturelles et elle constitue en définitive un pilier fondamental du développement intégral des nations.

L'Agriculture Familiale en chiffres :



Selon la Banque Mondiale (2015), "le développement agricole constitue l'un des instruments les plus efficaces pour mettre fin à l'extrême pauvreté, promouvoir la prospérité partagée et alimenter une population qui devrait atteindre 9 milliards d'habitants en 2050. **La croissance du secteur agricole a une incidence 2 à 4 fois plus forte que celle des autres secteurs sur l'augmentation des revenus des plus pauvres**". La promotion de l'agriculture familiale constitue, par conséquent, une stratégie très efficace dans la lutte contre la pauvreté.

La Décennie s'inscrit dans une approche positive et dynamique visant à montrer à la société civile et à l'ensemble de ses institutions, non seulement les enjeux de l'agriculture familiale, mais l'énorme contribution, réelle et potentielle, de celle-ci à la production alimentaire mondiale, à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. **Un franc soutien à l'agriculture familiale est le seul moyen d'atteindre les cibles fixées par les Objectifs de Développement Durable, notamment l'Objectif n°2**, ainsi que d'autres objectifs et cibles connexes.

Elle contribuera également à la **mise en œuvre des accords conclus** lors des négociations de la **Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**, notamment l'Accord de Paris.

Il faut viser à promouvoir des politiques d'inclusion et de non-discrimination plus effectives, de façon à réduire les différences de genre dans l'accès à la terre, aux intrants et au crédit. La pauvreté rurale arbore souvent un visage féminin, c'est pourquoi il faut créer des mécanismes qui contribuent à l'autonomisation financière des femmes et facilitent l'exercice de leurs droits fondamentaux.

L'agriculture familiale n'est pas seulement **la plus grande source d'emplois dans les pays en développement** ni le pilier central de la structure socio-économique du milieu rural dans tous les continents, elle constitue également la base sociale sur laquelle doit être réalisé le Droit à l'Alimentation, inscrit dans la Charte des Droits de l'Homme de 1948.

2. OBJECTIFS

L'objectif global de la Décennie de l'Agriculture Familiale est de contribuer aux efforts de la Communauté Internationale pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, réduire les inégalités et lutter contre les changements climatiques, en garantissant en même temps que personne ne soit oublié.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Contribuer à éradiquer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
2. Renforcer la visibilité et la reconnaissance du rôle fondamental joué par l'Agriculture Familiale pour l'alimentation de l'humanité, la création d'emploi, la promotion de la paix et la lutte contre les changements climatiques.
3. Promouvoir des politiques publiques plus favorables à l'Agriculture Familiale, créer et renforcer des mécanismes et des espaces de dialogue politique, avec la coopération des Comités nationaux d'agriculture familiale.
4. Activer la collaboration entre les différents acteurs en milieu rural, en promouvant des accords entre consommateurs, organisations agraires et paysannes et centres de recherche.
5. Promouvoir l'insertion de l'agriculture familiale au cœur des priorités des centres de recherche.

6. Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et fillettes en milieu rural, en développant leur autonomisation par l'accès à l'information, aux ressources productives et financières, ainsi qu'aux processus de prise de décisions.
7. Favoriser l'instauration d'un environnement propice à la participation des jeunes à l'agriculture familiale, de sorte qu'ils restent sur place et deviennent des acteurs du développement durable.

3. RESULTATS POSSIBLES DE LA DECENNIE

Les résultats attendus sont entre autres :

1. Contribution significative à la mise en œuvre et portée de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier de l'Objectif de Développement Durable n°2, et d'autres objectifs et cibles connexes.
2. Augmentation de la productivité agricole et des revenus des agriculteurs familiaux, en particulier des femmes, des peuples autochtones, des éleveurs et pêcheurs.
3. Augmentation de la production durable d'aliments et des pratiques agricoles résilientes afin de contribuer au maintien des écosystèmes, renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, inondations et autres désastres et améliorer progressivement la qualité des sols.
4. Augmentation de l'emploi en milieu rural et diminution de l'émigration vers les villes et inter-pays, notamment en ce qui concerne les jeunes des deux sexes.
5. Elaboration et mise en œuvre de lois et programmes centrés sur l'agriculture familiale, avec une attention particulière à l'accès aux ressources productives et à l'amélioration des structures et services dans les zones rurales.
6. Reconnaissance progressive du statut égalitaire de la femme rurale, et amélioration progressive de l'accès de celle-ci à la terre et aux autres ressources productives, à l'investissement, au crédit, à la formation et information.